



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2023

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY.....	3
A. <i>LA COMPOSITION DU JURY.....</i>	<i>3</i>
B. <i>LA FORMATION DU JURY ET LA RÉUNION DE CADRAGE.....</i>	<i>4</i>
V. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : COMPOSITION ÉCRITE.....	4
A. <i>L'ÉPREUVE DE COMPOSITION ÉCRITE.....</i>	<i>4</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</i>	<i>5</i>
VI. LES STATISTIQUES	5

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures) ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 8 novembre 2022 au 13 décembre 2022
Date de L'épreuve	29 mars 2023
Date de la réunion d'admission	18 avril 2023

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. LA COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Madame Muriel BARBIER, conservateur en chef du patrimoine, inspectrice des collections, cheffe service de l'Inspection des collections, Mobilier national et manufactures nationales.

Membres :

Madame Cécile CHAUVEAU, cheffe de travaux d'art, cheffe de l'atelier montage dessins, spécialité « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », musée du Louvre ;

Monsieur Philippe CRÉDEVILLE, chef de travaux d'art, mouleur tourneur plâtre, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique – site de Sèvres ;

Monsieur Romain PASTOR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et documents », musée du Louvre ;

Madame Vanessa SOUADET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « textile », licière en savonnerie, Mobilier National.

B. LA FORMATION DU JURY ET LA RÉUNION DE CADRAGE

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

Cette réunion de cadrage au cours de laquelle l'ensemble du jury était présent a eu lieu le 24 janvier 2023.

V. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : COMPOSITION ÉCRITE

A. L'ÉPREUVE DE COMPOSITION ÉCRITE

Le sujet était :

« Lorsque vous concevez ou restaurez un objet ou une œuvre, que vous contribuez à leur présentation, vous êtes amené(e)s à collaborer avec des intervenants d'autres filières ainsi que de votre filière.

À partir d'exemples concrets pris dans votre propre expérience que vous développerez, vous décrierez la nature de ces collaborations et ce qu'elles vous apportent professionnellement et personnellement. »

1. Observations sur l'épreuve de composition écrite

Ce sujet avait été imaginé pour permettre à tous les corps de métiers de la filière des métiers d'art de s'exprimer mais aussi pour donner l'opportunité aux candidats de réfléchir au décroisement des disciplines et aux nécessaires échanges. Ces échanges pouvaient être pris entre collègues d'un même atelier, entre les métiers d'art eux-mêmes et au-delà, avec d'autres métiers du ministère de la culture (administration, technique, scientifique, etc.) ou avec des partenaires extérieurs du secteur privé notamment.

Les candidats ont beaucoup insisté sur :

- L'importance des relations humaines pouvant déboucher sur des relations amicales ;
- Le travail d'équipe induisant entraide et partage d'expérience ;
- La nécessaire transversalité des métiers notamment lorsqu'il s'agit de création.

Le jury a relevé parfois une certaine confusion entre collaboration et communication ou entre collaboration et médiation. Il semble manifeste que les candidats sont habitués à disserter sur des sujets relatifs à la promotion des métiers d'art ce qui n'était pas le sujet ici.

Les candidats sont invités à lire avec attention le sujet qui leur est présenté, et prendre de la distance avec les sujets qu'ils ont pu travailler pendant leur préparation individuelle et collective.

Beaucoup de candidats n'ont pas assez développé la question des apports des collaborations et se sont limités au stade d'une liste énumérative de ces collaborations.

Le jury attendait plus de réflexion et de développements sur l'apport personnel. Dans ce contexte d'examen professionnel, les candidats n'ont aucune raison de se censurer et peuvent largement s'appuyer sur leur expérience vécue tout en la valorisant. On ne peut que leur recommander de

réfléchir sur ce que leur travail quotidien leur apporte dans le développement de leur carrière et surtout de leurs savoir-faire. Le jury avait également imaginé ce sujet pour permettre à chacun de développer la question des méthodes de travail, des techniques et des petits « trucs » de métiers que les collaborations et l'échange entre professionnels permettent de découvrir et d'expérimenter.

Du point de vue de la forme :

- Les copies étaient dans la plupart des cas très soignées et construites avec une organisation claire de la pensée ;
- L'orthographe reste très aléatoire et l'on ne peut qu'encourager les candidats à se relire ;
- Rares étaient les copies dépourvues de plan. En général celles qui en avaient un comportaient deux parties : 1. Les types de collaboration, 2. Les apports des collaborations ou bien 1. Collaborations internes, 2. Collaborations externes. Certains plans s'appuyaient plutôt sur des exemples d'expériences ce qui était bienvenu.

2. Les remarques générales sur l'épreuve de composition écrite

Dans l'ensemble les copies étaient bonnes. 1/6^e des candidats avaient un niveau très supérieur aux autres. Le jury a relevé 21 bonnes copies, ayant obtenu une note supérieure à 14.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'ensemble du jury tient à souligner qu'il est parfaitement conscient de la forme artificielle de cette épreuve de composition écrite qui ne correspond pas au quotidien des agents travaillant dans la filière des métiers d'art, peu amenés à travailler par écrit.

Aussi, la durée de l'épreuve pourrait être passée à trois heures ce qui permettrait à certains candidats qui n'ont pas eu le temps de terminer, de développer leur réflexion jusqu'à son terme.

Ceci étant dit, les candidats doivent veiller au mieux à répondre dans le temps qui leur est imparti, et s'entraîner à produire une réponse structurée en deux heures.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 11

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	41	41	36	8
Hommes	31	31	23	3
Total	72	69	59	11

Nombre de désistements :

Seuil d'admission : 15,3 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,8 à 17,2 sur 20.

Taux de réussite (nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) : 16,92%

Madame Muriel BARBIER
Présidente du jury